

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Jeudi 20 Mai
2021

Ouverture de la séance le Jeudi 20 Mai 2021 à 20h30

Etaient présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, CHERON Marie-Eve, COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, DUDOGNON-HERAULT Marielle, GRENEE Véronique, HURTEAU Laurent, Philippe HURTEAU, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : BLANCHARD Nathalie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Stéphanie LUCIEN

*La séance a été ouverte par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, le
Jeudi 20 Mai 2021 à 20h30*

I. Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 15 Avril 2021.

II. Information relative aux décisions prises par délégation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

Les devis signés sont les suivants :

Protection auditive	COTRAL	798,04 €	26/04/2021
Disques lamelles	WURTH	328,09 €	26/04/2021
Défibrillateur	SAFE	1908,00 €	27/04/2021
Contrat de maintenance défibrillateur 2022-2024	SAFE	288,00 €	27/04/2021
Remplacement clôture	ESPACE TERRENA	397,90 €	28/04/2021
Peinture	COMPTOIR DE L'OURS	1 234,66 €	29/04/2021
Escabeau, fil débroussailleuse, pelle...	WURTH	397,72	30/04/2021
Missions d'archivage (7 jours)	CDG de la Vendée	1 680,00 €	05/05/2021
Porte coupe-feu restaurant scolaire	MD	3 388,30 €	10/05/2021
Filtre arrosage terrain foot	Aquatical	1 017,02 €	17/05/2021
Réparation fuite toiture MD	JS Etanchéité	674,64 €	17/05/2021
Réparation fuite toiture MD	SV Couverture	1 218,00 €	17/05/2021
Point à temps	Cholet TP	7615,00 € HT	17/05/2021

Les droits de préemption urbain :

N° de dossier	Date de dépôt	Demandeur	Adresse du terrain
IA085296210006	26/04/2021	Me EVEILLARD 41 Rue Benjamin Franklin LA ROCHE SUR YON	44 Cité de de la Vieille Fontaine
IA085296210007	26/04/2021	Me EVEILLARD 41 Rue Benjamin Franklin LA ROCHE SUR YON	34 Cité de la Vieille Fontaine
IA085296210008	28/04/2021	Me FAUVEL Eric 22 Rue des Halles 44020 NANTES	11 Rue des Ecoles (AB 829 et 830)
IA085296210009	28/04/2021	Me EVEILLARD 41 Rue Benjamin Franklin LA ROCHE SUR YON	32 Cité de la Vieille Fontaine

IA085296210010	06/05/2021	Me FOURAGE Anne 15 Avenue de la Gare MORTAGNE SUR SEVRE	1 Rue de Galerne
IA085296210011	07/05/2021	Me EVEILLARD 41 Rue Benjamin Franklin LA ROCHE SUR YON	28 Cité de la Vieille Fontaine

III. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

- Madame le Maire rapporte le compte rendu de la commission Vie Economique. Il a été question de la reprise de la boulangerie. Un boulanger est intéressé, il doit faire son plan de financement avant de valider son projet de reprise.

- Laurent HURTEAU expose l'avancement de l'organisation du marché de producteurs qui se déroulera le 13 juin 2021. Selon les dernières annonces gouvernementales, la tenue de ce marché peut être maintenu dans le respect des gestes barrières. Le marché aurait lieu derrière l'ancien Presbytère de 9h à 13h. Une communication sera faite très prochainement.

Laurent HURTEAU rappelle qu'Exuvie, film documentaire, sera projeté à La Boulaie à Treize-Vents le 10 juillet 2021 en partenariat avec la Communauté de Communes.

- Cyrille BABARIT évoque l'organisation de la visite des jardins partagés de Treize-Vents qui se déroulera le dimanche 13 juin 2021 de 10h à 12h. Les jardiniers ont été contactés. Compte tenu de la situation sanitaire, un sens de circulation sera imposé et la visite ne sera possible que par groupe de 10 personnes maximum. L'organisation pourra être revue en fonction de la réglementation en lien avec la situation sanitaire.

- Laurent WERTH rapporte l'avancement du chantier de la salle annexe. Le bardage extérieur a été retiré. La dépose du plafond suspendu de la salle principale et de l'isolation est terminée. Les ossatures des plafonds suspendus dans les vestiaires sont posées. La fermeture et la modification des fenêtres de la salle principale en façade Nord-Est sont en cours de réalisation.

IV. Demande de subvention au titre des amendes de police

Par courrier du 23 avril 2021, le Président du Conseil Départemental informait Madame le Maire qu'au regard des dossiers déjà déposés, il apparaît que des crédits pourraient rester disponibles au titre des amendes de police.

La commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 35% des travaux dans la limite de 50 000 € HT.

Dans le cadre de l'installation des coussins berlinois à l'entrée du bourg de la commune route de Saint-Amand à hauteur des intersections des rues des Néfliers et

Du Bardeau, la commune peut soumettre un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Le coût des ralentisseurs étant de 3 923,87 € HT, Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
4 Coussins berlinois	3 923,87 €	Subvention Amende de police	1 373,35 €	35,00%
		Autofinancement	2 550,52 €	65,00%
Total dépenses	3 923,87 €	Total recettes	3 923,87 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le plan de financement tel que présenté et décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police près du Département afin de contribuer au financement de l'installation des coussins berlinois Route de Saint-Amand.

V. Liste préparatoire du jury d'assises 2022

Le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Vendée pour l'année 2022 est de 537. Le nombre de personnes tirés au sort doit être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour les communes de Mallièvre et Treize-Vents.

Sur la base de cette liste préparatoire, il appartiendra ensuite à une commission réunie dans chaque cour d'assise de sélectionner le juré définitif.

Il convient de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire selon le précédé suivant :

- Le premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs,
- Le second tirage donne la ligne, et par conséquent le nom du juré.

Seules les personnes qui auront plus de 23 ans au 31 décembre 2021, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1998 peuvent être retenues parmi les personnes tirées au sort.

La liste préparatoire des électeurs tirés au sort pour les communes de Treize-Vents et de Mallièvre sera transmise au secrétariat-greffe du Tribunal judiciaire de la Roche-Sur-Yon avant le 15 juillet 2021.

Les électeurs ont été tirés au sort selon les modalités définies au-dessus. Madame le Maire est chargée de les informer.

VI. Elections départementales et régionales 2021

Madame le Maire évoque le déroulement des prochaines élections.

Compte tenu de la situation sanitaire, le bureau de vote a été transféré à la salle polyvalente. Les deux scrutins se dérouleront dans la même salle.

Afin de préparer au mieux ces élections, la salle polyvalente ne sera pas disponible à la location du 16 au 28 juin 2021.

Les gestes barrières devront être respectés et chaque électeur devra se munir de son crayon.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour tenir les bureaux de vote.

La vaccination a été proposée à tous les membres, ceux qui ne seront pas vaccinés seront testés.

L'Etat va doter les communes de visières, de masques, de gel hydroalcoolique et d'autotests pour les membres des bureaux de vote.

La commission de contrôle des listes électorales se déroulera le jeudi 27 mai 2021 à 14h00 à la mairie.

Une réunion d'information sur le déroulement des élections se déroulera le jeudi 17 juin avec les membres bénévoles extérieurs au conseil municipal.

VII. Divers

- **Point commission – élaboration du budget** : il est proposé à chaque commission de travailler sur les projets de l'année prochaine afin d'anticiper autant que possible le budget 2022.
- **Dératiation** : l'entreprise AHS interviendra sur la commune pour dératiser.
- **Test radon** : les dosimètres ont été retirés de la bibliothèque, de la mairie, de l'atelier communal et du restaurant scolaire. La commune devrait avoir connaissance des résultats prochainement.
- **Cimetière** : Pierre COMBE rapporte l'avancement de la gestion et de la mise à jour du cimetière de la commune.
- **Archives communales** : suite à l'intervention de l'archiviste, toutes les archives éliminables ont été retirées pour destruction – prochaine intervention prévue début 2023 pour les archives des bureaux administratifs. L'archiviste et les archives départementales ont rappelé que toutes les archives de la commune devaient être conservées en mairie, y compris les documents de travail produit par les commissions, documents contribuant à la mémoire de la commune.
- **Formation des élus** : rappel de la formation obligatoire pour tous les élus ayant une délégation.

- **Berger Levrault** : l'achat et l'installation des logiciels Berger Levrault s'élève à 13 798 €. Le logiciel actuel est difficilement compatible avec le système informatique intercommunal dont nous bénéficions depuis plusieurs mois. Le changement de logiciel pourrait être prévu en septembre 2021.
- **Un renfort administratif** a été recruté via missions temporaires du centre de gestion pour la tenue des registres du 17 mai au 30 mai renouvelable.
- **COVID** : de nouvelles mesures sont actuellement en vigueur :

À compter du 19 mai 2021

- couvre-feu décalé à 21h
- télétravail maintenu
- rassemblements de plus de 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées
- bibliothèques : 1 siège sur deux
- lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 3, en quinconce entre chaque rangée
- cérémonies funéraires : 50 personnes
- activités sportives de plein air : 10 personnes, uniquement sans contact
- compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 50 personnes, uniquement sans contact
- établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) :
 - pour les spectateurs : 35% de l'effectif, jusqu'à 1 000 personnes (assises, pas debout) ;
 - pour les pratiquants : publics prioritaires comme les scolaires ;
- aucun repas dans les salles, uniquement rassemblement assis, dans la limite de 35% de l'effectif. Concernant le sport, mise à disposition uniquement pour la pratique sportive des publics prioritaires.
- Le Préfet de Vendée prolonge l'obligation du port du masque et interdit la vente de boissons alcoolisées sur la voie publique.

À compter du 9 juin 2021

- couvre-feu décalé à 23h ;
- télétravail assoupli ;
- lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 2 ;
- cérémonies funéraires : 75 personnes ;
- spectateurs dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- pratiquants dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : publics non prioritaires jusqu'à 50% de l'effectif ;
- festivals de plein air assis : jauge de 65% jusqu'à 5 000 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes
- rassemblements de plus de 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées
- bibliothèques : 1 siège sur deux

- danse : reprise pour les majeurs, sans contacts, 35% de l'effectif
 - activités sportives de plein air : 25 personnes, reprise des sports avec contact
 - compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 500 personnes.
 - kermesse uniquement sous forme de marché, sans animation jusqu'au 30 juin
-
- Les prochains Conseils Municipaux auront lieu :
 - Le 17 juin 2021
 - Le 8 juillet 2021

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h00.